VERS UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE LA NEUTRALITÉ CARBONE DES ENTREPRISES



EDITO

La neutralité carbone est un prérequis nécessaire à toute stabilisation de la température globale. En effet, tant que les émissions nettes de gaz à effet de serre de l'humanité ne seront pas nulles, la concentration en équivalent CO_2 continuera d'augmenter, et la température ne pourra pas être stabilisée.



A l'échelle de la planète, la définition de la neutralité carbone ne pose pas de problème conceptuel. Nous y serons lorsque puits carbone et sources d'émissions seront à l'équilibre. Mais pour une entreprise, qui ne représente qu'une partie de l'humanité et ne recouvre qu'une partie de nos activités, la définition de cet objectif est autrement plus complexe.

Qu'il soit déjà atteint ou simplement visé, de nombreuses entreprises affichent d'ores et déjà un objectif de neutralité carbone. Or, chacun voit zéro à sa porte, et la dynamique qui s'enclenche est sapée par un manque de définition partagée et exigeante de cet objectif 100% compatible avec l'Accord de Paris.

L'émergence d'un cadre général qui permettrait de poser les bases d'une vision plus ambitieuse, plus harmonisée et scientifiquement robuste de la neutralité, est aujourd'hui une nécessité.

Ce cadre pourrait prendre la forme d'un nouveau référentiel que toute organisation, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité et sa maturité sur les enjeux climat, sera en mesure de s'approprier.

LA NEUTRALITÉ CARBONE: UN HORIZON COMMUN, UN CHEMIN QU'IL RESTE À CONSTRUIRE

Né aux débuts des années 1990, le concept de neutralité carbone « corporate » a remporté de façon limitée l'adhésion des acteurs privés. C'est toujours le cas aujourd'hui : la méfiance est de mise face à un zéro carbone magique qui permet de faire disparaître comme par enchantement tout impact d'une entreprise sur le climat.

Plusieurs visions de la neutralité carbone coexistent et il est, à l'heure actuelle, impossible de comparer deux entreprises qui la revendiquent. Car si tout le monde semble d'accord pour reconnaître et appliquer le triptyque « Calculer, Réduire et Compenser », chacune de ces 3 étapes clés semble abordée de façon différente.

Le périmètre d'émissions de gaz à effet de serre sur lequel est revendiquée la neutralité carbone d'une entreprise demeure arbitraire.

Il s'agit trop rarement du périmètre total, c'est-à-dire tous scopes confondus. De nombreuses entreprises se contentent de ne considérer que leurs émissions induites par la consommation directe d'énergie (scope 1 et 2), alors que les plus grands enjeux, synonymes de transformations profondes, concernent souvent les émissions de la chaîne de valeur (scope 3).

La réduction des émissions d'une entreprise « neutre » est au mieux invisible, au pire insuffisante.

Dans les démarches actuelles de neutralité carbone, les émissions d'une entreprise ne sont pas tenues d'être compatibles avec un réchauffement de +2°C, voire +1,5°C.

De plus, aujourd'hui, une entreprise se disant « neutre » n'est pas forcément une entreprise dont les émissions baissent. Une fois « neutralisées », les émissions induites d'une entreprise deviennent bien souvent imperceptibles.

La compensation carbone s'est éloignée de son objectif premier.

Cet outil consistant à revendiquer la propriété de réductions d'émissions via le financement de projets bas carbone en-dehors du périmètre de l'organisation est trop souvent vu comme une manière de se défausser de ses propres obligations de réduction. Elle mélange par ailleurs émissions évitées et séquestrées, alors que la neutralité à l'échelle de la planète requiert de distinguer émissions et puits.

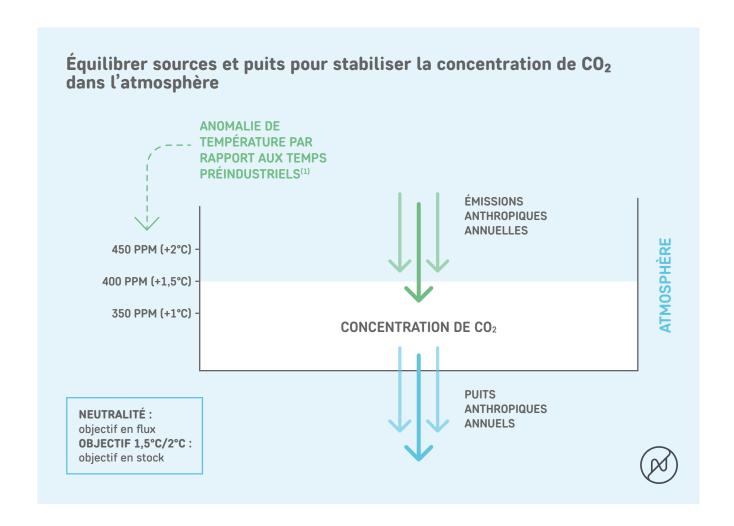
L'enjeu est donc de (re)définir la notion même de neutralité carbone car sa crédibilité est aujourd'hui menacée. Dès lors qu'elle fera l'objet d'une définition partagée, la neutralité carbone sera un extraordinaire levier d'action, un catalyseur d'interconnexions entre habitants et acteurs locaux d'un territoire ou les parties prenantes entreprise (fournisseurs, prestataires, clients, salariés...). La neutralité oblige à se penser dans un cadre de radicalité économique, pourtant physiquement nécessaire : celui du Zéro Émission Nette que nous préconise la science.

REPARTIR DE LA SCIENCE POUR CRÉDIBILISER LA DÉMARCHE DE NEUTRALITÉ CARBONE D'UNE ENTREPRISE

Net Zero Initiative cherche à redonner à l'objectif de neutralité carbone des entreprises une ambition à la hauteur des enjeux planétaires. Il s'agit de prouver qu'une organisation engagée sur le chemin de « sa neutralité » est une organisation qui contribue à l'émergence de « la neutralité » de la planète.

Mais que signifie exactement cette neutralité planétaire ?





Dans son rapport spécial sur l'objectif +1,5°C sorti fin 2018, le GIEC considère que la neutralité s'atteint lorsqu'à la fois :

- Le net-zero CO₂, soit l'équilibrage des émissions et puits anthropiques de CO₂, est atteint sur une période donnée ;
- Et la réduction des émissions des gaz non-CO₂ est suffisamment forte sur une période donnée.

Par ailleurs, l'article 4.1 de l'Accord de Paris définit la neutralité carbone de la manière suivante :

« En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé à l'article 2, les Parties cherchent à parvenir (...) à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle. »

À la lumière de ces définitions, il apparait que l'objectif de neutralité est indissociable, et même subordonné, à l'objectif dit « de température », c'est-à-dire au non-dépassement d'un réchauffement de +2°C ou +1.5°C.

LES OBJECTIFS 2°C/1,5°C portent sur la concentration de gaz à effet de serre, c'està-dire le stock de CO_2 dans l'atmosphère.

L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ porte sur l'équilibre entre émissions et puits de CO₂, c'est-à-dire les flux de CO₂ entrant et sortant de l'atmosphère chaque année.

La neutralité doit donc arriver « suffisamment tôt » pour que la concentration de CO₂ n'ait pas eu le temps d'ici là d'excéder les niveaux limites dictés par les objectifs de température. Le GIEC esquisse ainsi plusieurs trajectoires de réduction des émissions et d'augmentation des puits à horizon 2100. Dans tous les cas de figure, un développement conséquent des puits naturels, qui stockent et séquestrent du carbone, est nécessaire afin de faire du secteur LULUCF (Land use, land-use change, and forestry) un puits net.

Les solutions technologiques d'émissions négatives sont également nécessaires dans la plupart des scénarios, à plus ou moins grande échelle en fonction de la vitesse de décarbonation de l'économie.



CDP, SBT, ACT et la neutralité carbone

Le travail de Net Zero Initiative est complémentaire des initiatives existantes.

Les organisations :

- calculent leurs émissions en suivant le GHG Protocol, la méthode Bilan Carbone ou la norme ISO 14064 ;
- se fixent des objectifs de réduction d'émissions compatibles 2°C ou 1,5°C sous l'égide de l'initiative Science Based Targets (SBT) :
- reportent leurs actions climat au travers du CDP :
- mettent en œuvre leur stratégie bas-carbone avec ACT.

Le référentiel Net Zero Initiative vise non seulement à s'assurer de l'existence des engagements ci-dessus sur les émissions induites de l'entreprise, mais aussi à les enrichir (sans les mélanger) avec sa contribution à la création d'émissions évitées et d'émissions pégatives Pour parvenir à cet état « neutre » du monde en 2050, correspondant à un réchauffement limité à 1,5°C, deux grands leviers doivent être activés :

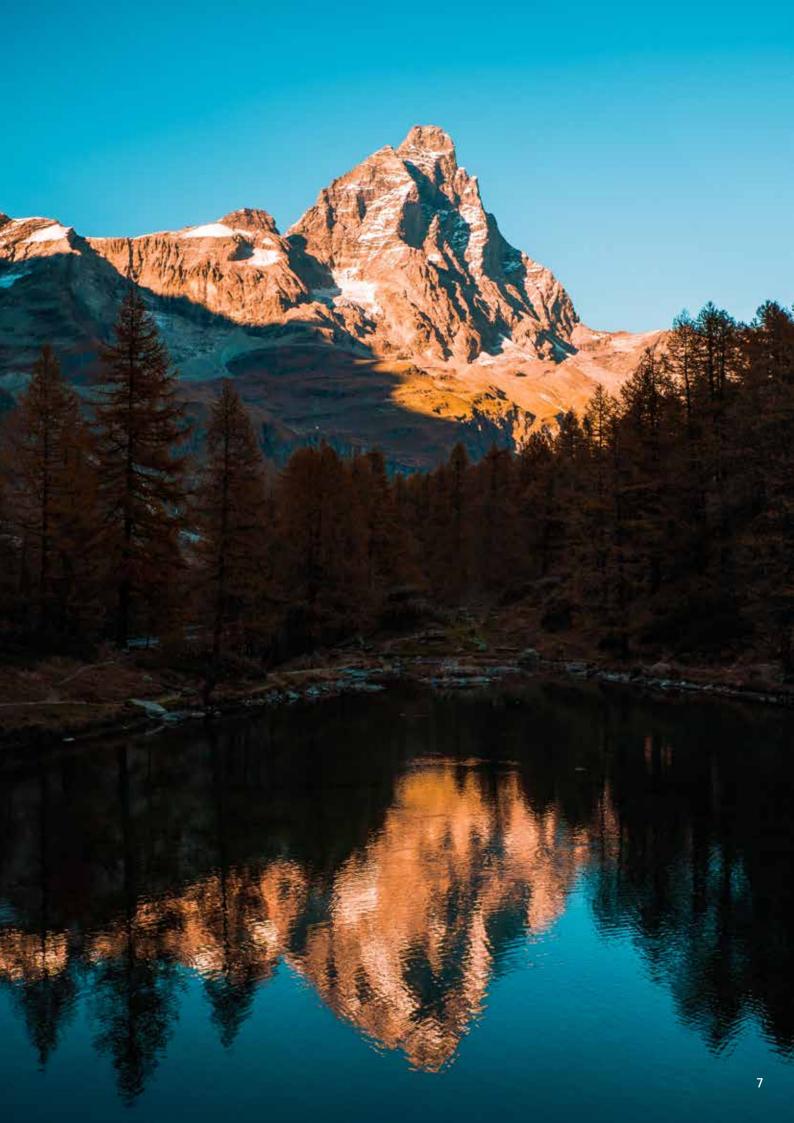
Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de nos sociétés, en particulier :

- La maîtrise de l'énergie (ou sobriété énergétique)
- La décarbonation « technique » du système énergétique, des transports, du bâtiment, de l'agriculture et des process industriels.

Une augmentation de la capacité des puits de carbone à capter et séquestrer, qu'ils soient :

- Naturels : forêts, sols, zones humides, etc. ;
- Technologiques : Bio-energy with carbon capture and storage (BECCS) , Direct Air Capture (DAC), altération forcée, etc.

Toute action spécifique et individuelle visant une neutralité doit garder comme ligne directrice cet impératif planétaire.





4 VALEURS CARDINALES POUR PILOTER SON RÔLE DANS L'ATTEINTE DE L'OJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE PLANÉTAIRE

Une entreprise peut-elle se revendiquer neutre en carbone dans un monde ou un territoire qui lui-même ne l'est pas ? Les applications actuelles de la neutralité carbone d'entreprise sont, au regard de cette question, trop peu éloquentes.

Si le « mesurer, réduire, compenser » ne commet aucun contresens (il est toujours bienvenu de réduire ses émissions et de financer la transition ailleurs), il n'apparaît aujourd'hui ni suffisamment précis, ni suffisamment ambitieux. Une entreprise qui s'engage sur le chemin de la neutralité carbone devrait être guidée par quatre grandes valeurs cardinales



AMBITION

La neutralité carbone d'une entreprise doit être cohérente avec l'objectif mondial de neutralité carbone, qui doit être atteint au plus tard en 2050. La neutralité carbone doit traduire une volonté commune de préserver collectivement le climat.



TRANSPARENCE

La neutralité carbone d'une entreprise doit être un chemin qui engage l'entreprise dans un processus long et transformatif, et non un état ponctuel et statique synonyme d'enfermement. Cet engagement ambitieux doit pouvoir être piloté et visualisé au travers d'indicateurs adéquats et harmonisés



INTÉGRITÉ

La neutralité doit favoriser prioritairement une réduction des émissions sur le périmètre élargi des organisations (scope 1+2+3). L'urgence climatique exige néanmoins une activation immédiate de tous les leviers, y compris la contribution à la décarbonation d'acteurs tiers et à l'accroissement des puits carbone mondiaux.



SOLIDARITÉ

La crédibilité de la compensation volontaire doit être restaurée. L'utilisation transparente de crédits carbone, tant du côté de l'offre que de la demande, doit être mis en priorité au service du développement bas carbone des pays du Sud et du soutien à la transition écologique des pays du Nord. Le terme même de compensation, qui sous-entend un droit à polluer moyennant achat de crédits, pourrait évoluer vers celui plus positif de contribution.

UNE COMPTABILITÉ CARBONE À TRIPLE ENTRÉE AU SERVICE D'UNE NEUTRALITÉ CARBONE CRÉDIBLE

L'ambition de neutralité des entreprises doit avant tout être dynamique car en cohérence avec le chemin qu'emprunte la planète vers le zéro émissions nettes. Les entreprises devraient donc être capables de piloter efficacement cette performance climat.

A la manière d'un bilan comptable classique, Net Zero Initiative propose un tableau de bord de la neutralité composé de trois comptes parfaitement distincts et non-additionnables :



LES ÉMISSIONS INDUITES

par l'entreprise sur son périmètre élargi. Elles doivent être absolument réduites à des niveaux compatibles avec une trajectoire 2°C voire 1,5°C.



LES ÉMISSIONS ÉVITÉES

Ces réductions d'émissions sont réalisées en-dehors du périmètre élargi de l'entreprise, chez d'autres entités, territoires ou acteurs.



LES ÉMISSIONS NÉGATIVES

que l'entreprise contribue à développer dans et en-dehors de son périmètre.

Comment remplir ces trois indicateurs de la neutralité carbone ?

ÉMISSIONS INDUITES

Ce compte rend visible l'ensemble des émissions tous scopes confondus de l'entreprise et leurs évolutions annuelles au regard de l'objectif compatible 1,5°C/2°C qui aura été fixé. Les méthodologies et cadres existants tels que le GHG Protocol, Bilan Carbone, Science Based Targets ou encore ACT pourront être mis à profit.

ÉMISSIONS ÉVITÉES

Cet indicateur doit être maximisé via:

- le financement de réductions d'émissions certifiées (crédits carbone) ou vérifiées
- la participation à la construction

de nouvelles capacités de production d'électricité bas-carbone venant se substituer au charbon ou au gaz, par le biais de power purchase agreements

• la commercialisation de produits et services « bas carbone » qui viennent en remplacement (et non en plus) des produits et services existants.

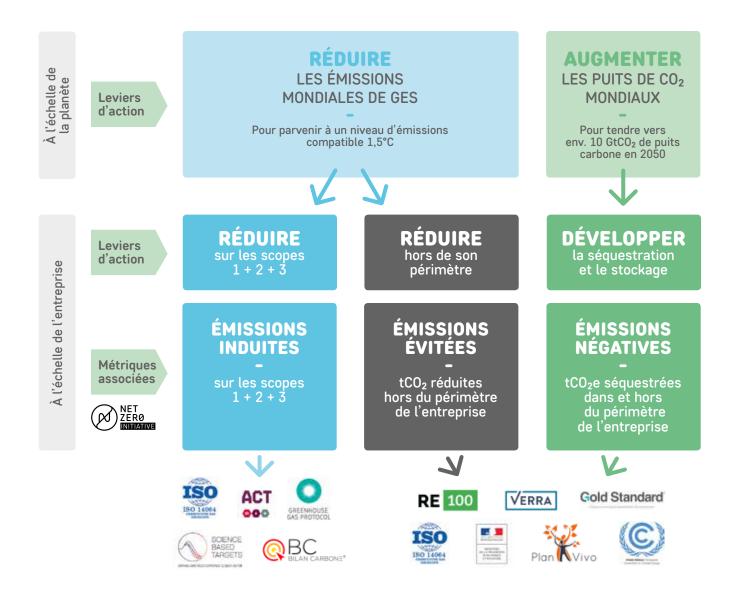
ÉMISSIONS NÉGATIVES

Cet indicateur doit être maximisé via :

• le financement d'émissions
négatives certifiées (crédits carbone) ou vérifiées issus de projets de
captage et stockage de carbone de
façon naturelle ou technologique

 la commercialisation des produits et services séquestrant des émissions

Net Zero Initiative n'a pas vocation à dévaloriser les bonnes actions mises en place dans le cadre ancien de la neutralité. Il s'agit de donner du sens à ce qui était fait jusqu'ici, et de permettre aux entreprises de parler le même langage lorsqu'elles évoquent la neutralité carbone. Les performances des uns et des autres pourront alors être comparées à la lumière des impératifs de la science et de l'urgence climatique.



Cette publication est le fruit d'un travail mené entre juin et décembre 2018 par Carbone 4 en concertation avec les entreprises partenaires suivantes :















Un travail appuyé par un Conseil scientifique
de haut niveau composé de :
Benoit Leguet (I4CE), Marion Verles
(Fondation Gold Standard),
Jean-François Dhôte (INRA), Olivier Boucher
(Laboratoire de Météorologie Dynamique),
Dimitar Nikov (MTES/DGEC), Michel Colombier (IDDRI),
Anne Bringault (CLER/RAC), Minh Le Quan (indépendant),
Richard Baron (European Climate Foundation)
et Laurent Piermont (CDC).

Carbone 4 remercie les entreprises partenaires et l'ensemble des membres du Conseil scientifique pour leur implication et leur détermination à rendre l'objectif de neutralité carbone des entreprises plus crédible.

> Ce document a été rédigé par Renaud Bettin et César Dugast, membres du Pôle Neutralité chez Carbone 4, et mis en page par Havas Paris, partenaire media et communication de Net Zero Initiative.

> > Une initiative de



contact@netzero-initiative.com www.netzero-initiative.com @ NetZero